

nom :

prénom :

date :

APPAREIL POUR LE BRONZAGE ARTIFICIEL

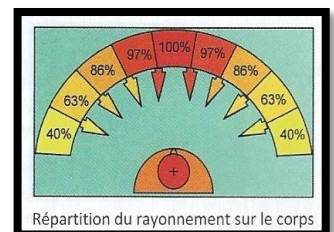
CONTEXTE : Votre responsable vous informe qu'elle souhaite que vous suiviez une formation vous permettant de vous occuper des séances UV lors de son absence.

OBJECTIF : Etre capable d'énoncer les caractéristiques des appareils UV.

Votre situation n°1 : Lors de la formation, il vous ai présenté les appareils de bronzage ainsi que la réglementation les concernant.

Document 1

<p>FONCTION</p>	<p>Appareil électrique qui émet un rayonnement ultraviolet permettant un bronzage de la peau par activation de la mélanine cutanée. Les différents modèles permettent l'irradiation du corps ou du visage. Deux types de lampes sont utilisées en esthétique : les tubes basse pression et les lampes haute pression.</p>	
<p>PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT</p>	<p><u>LAMPES BASSE PRESSION (tubes fluorescents)</u> Les tubes contiennent de la vapeur de mercure et sur les parois un filtre spécial d'oxyde de métal qui absorbe les UVB et les UVC. Lors du passage du courant électrique, la vapeur de mercure se décompose et émet des rayons UV. Le tube devient alors fluorescent. Il y a alors émission essentiellement d'UVA (99%). <u>Disposition des tubes :</u> en plafonnier, en lit, sous forme de cabine verticale</p>	<p><u>LAMPES HAUTE PRESSION</u> L'énergie émise est très importante, l'enveloppe de la lampe est en quartz qui contient de la vapeur de mercure et du xénon. Ces lampes possèdent des filtres indispensables pour supprimer les UVC et une partie, voire la totalité des UVB. L'émission est composée quasi entièrement d'UVA et de lumière visible. Ce type de lampe est employé pour le bronzage du visage et plus rarement pour le bronzage intégral du corps.</p>
	<p>La ventilation permet d'évacuer la chaleur produite évitant la surchauffe de l'appareil. CONTRAIREMENT AU SOLEIL, LES SOURCES ARTIFICIELLES EMETTENT UN SPECTRE DE RAIES.</p>	
<p>MODE D'ACTION</p>	<p><u>Action physique :</u> production de rayons ultraviolets UVA essentiellement <u>Effet physiologique :</u> déclenchement de la pigmentation immédiate : production de mélanine.</p>	
<p>APPLICATION EN ESTHETIQUE INDICATIONS</p>	<p>► Favoriser le bronzage artificiel grâce à la production d'ultraviolets A qui induisent une pigmentation immédiate cutanée par déclenchement de la mélanogénèse. Les séances doivent être espacées de 48 heures (y compris les temps d'exposition au soleil).</p>	



Vol 3 - Ed. Maloine

nom :

prénom :

date :

ACTIVITE 1 : A l'aide du document 1 , répondre aux questions ci-dessous.

1- Citer les deux types d'appareils UV.

- Les lampes basse pression (ou tubes fluorescents)
- Les lampes haute pression

2- Enoncer la fonction des appareils UV.

Appareil électrique qui émet un rayonnement ultraviolet permettant un bronzage de la peau par activation de la mélanine cutanée.

Les différents modèles permettent l'irradiation du corps ou du visage.

3- Nommer les différentes sortes d'appareils UV.



sante-forme.com / solarium-pro.com / blog.sante-forme.com

Appareils sous forme de **lit**

plafonnier

cabine verticale

4 - Indiquer la différence entre les lampes basse et haute pression.

Lampe basse pression : Une poudre déposée à l'intérieur de l'enveloppe de la lampe de verre absorbe les UVB et les UVC. Il y a émission essentiellement d'UVA (99%)

Lampe haute pression : L'énergie émise est très importante, l'enveloppe de la lampe est en quartz. L'usage d'un filtre est indispensable pour supprimer les UVC et une partie, voire la totalité des UVB. L'émission est composée quasi entièrement d'UVA et de lumière visible.

Document 2

ACCESSOIRES, MATERIELS et PRODUITS

*Lunettes de protection aux normes CE :

opaques aux UV et attachés par un lien derrière la tête

***Carnets de bronzage informatifs**, destinés à la clientèle et présentant les risques et les précautions liés à l'utilisation des UV, sur lesquels seront notifiées la date et la durée des séances effectuées.

***Affiches réglementaires** : liste des substances photosensibilisantes, des phototypes, des précautions d'emploi, des effets biologiques des rayonnements UV sur la peau...

+ Mise au point sur les lunettes

» Parce que les UVA provoquent la cataracte, on comprend que la législation soit intransigeante sur la qualité irréprochable des lunettes, à porter OBLIGATOIREMENT pendant les expositions aux UV artificiels. La fermeture des paupières ne peut en aucun cas les remplacer.

Le décret 97-617 précise dans son article 6 : «l'exploitant est tenu de mettre à la disposition des utilisateurs des lunettes assurant une protection appropriée des yeux. Sont réputées satisfaire à cette exigence les lunettes conformes aux normes dont les références sont publiées au Journal Officiel de la République française».

Les lunettes de protection sont, au sens de la législation française (circulaire DGS-DGCCRF

n° 2002/486) à considérer comme des équipements de protection individuelle (EPI). La directive européenne qui régit les EPI est la directive 89/686/CEE. Ce texte impose que les lunettes soient **marquées CE** après examen de type par un organisme notifié. La norme actuellement harmonisée pour présomption de conformité est la norme NF EN 170.

Deux points importants à rappeler :

- les lunettes doivent être considérées comme **unipersonnelles** (circulaire DGS-DGCCRF n° 2002/486), c'est-à-dire que chaque client doit avoir sa propre paire de lunettes, mise à disposition à titre gracieux ou moyennant paiement ;
- le courrier DGCCRF Galindo du 14 décembre 2000 impose que «les lunettes doivent pouvoir être fixées devant les yeux de façon fiable», c'est-à-dire qu'elles disposent au minimum d'un **élastique de retenue**.

Ed. Masson - Esthétique Cosmétique -Peyrefitte/Martini

nom :

prénom :

date :

- *Film étirable, hygiénique et transparent, pour isoler le plexiglas du contact cutané
- *Coussin de soutien de la nuque
- *Produits nettoyants et désinfectants pour les bancs solaires qui n'abîment pas le plexiglas de protection
- *Lampe de recharge (durée de vie : 450 heures environ).

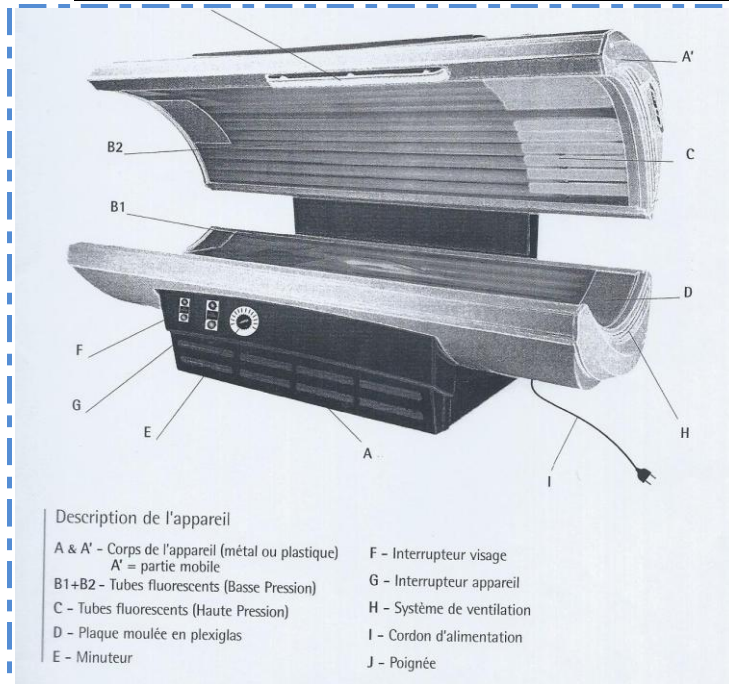
+ Contrôle hygiène

- Le contrôle hygiène porte sur :
- aspect général de propreté du matériel;
 - existence de procédure de nettoyage;
 - état de propreté des locaux;
 - renouvellement de l'air de la cabine;
 - état des cabines de déshabillage, douche, linge.

Ed. Masson - Esthétique Cosmétique -Peyrefitte/Martini

Document 3

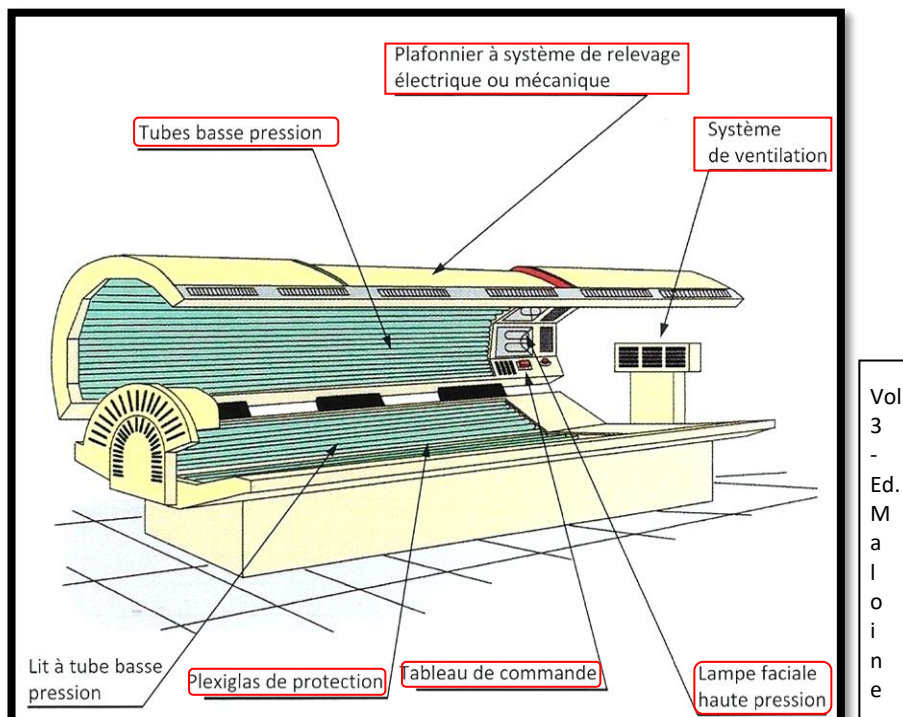
SCHEMA D'UN APPAREIL DE BRONZAGE ARTIFICIEL



Source : cabine.fr

ACTIVITE 2 : A l'aide des documents 2 et 3, répondre aux questions ci-dessous.

1- Compléter le schéma à l'aide des mots suivants : *Tube basse pression, Système de ventilation, Tableau de commande, Lampe faciale haute pression, Plafonnier à système de relevage, Plexiglas de protection*



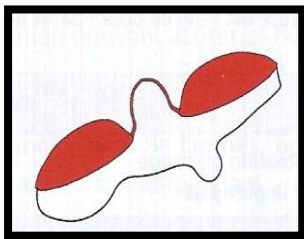
Vol 3 - Ed. Maloine

nom :

prénom :

date :

2- Nommer cet accessoire et précisez ces caractéristiques.



Vol 3 - Ed. Maloine

Lunettes de protection aux normes CE : opaques aux UV et attachés par un lien derrière la tête

3- Enoncer les informations devant être mises dans la cabine UV pour informer les clients.


Liste des substances photo-sensibilisantes, des phototypes, des précautions d'emploi, des effets biologiques des rayonnements UV sur la peau...

4- Lister les règles d'hygiène utilisées dans une cabine UV.

- **Film étirable**, hygiénique et transparent, pour isoler le plexiglas du contact cutané

- **Produits nettoyants et désinfectants** pour les bancs solaires qui n'abîment pas le plexiglas de protection

Document 4

PROTOCOLE POUR UN APPAREIL SOUS FORME DE LIT	
 SEULE UNE PERSONNE HABILITEE PEUT INSTALLER LA CLIENTELE SOUS LES SOLARIUMS Il est conseillé de recueillir le consentement du client par la signature d'un document informatif recommandé par l'O.M.S.	
PREPARATION	<div style="border: 1px solid green; padding: 5px; background-color: #e0f0e0;"> <p style="text-align: center;">+ Recueil de consentement</p> <p>Un «recueil de consentement», formulaire d'information sur les risques de l'exposition aux radiations UV (à remplir en deux exemplaires dont l'un est conservé par le client et l'autre par l'établissement pendant une durée de deux ans) est recommandé par l'O.M.S mais n'entre pas dans le cadre de la législation française actuelle (novembre 2007).</p> </div> <p style="text-align: right; font-size: small;">Ed. Masson - Esthétique Cosmétique -Peyrefitte/Martini</p>
Protéger éventuellement le plexiglas inférieur à l'aide de film étirable ou désinfecter avec un produit adapté au plexiglas.	
INSTALLATION DU CLIENT	
La peau du client doit être dépourvue de tout produits cosmétiques y compris des produits antisolaires. Le client s'allonge sur le dos et met les lunettes de protection.	EN FIN DE SEANCE
UTILISATION	L'appareil s'arrête automatiquement . La partie haute est relevée pour libérer le client. Une douche et une onction corporelle avec un lait hydratant complètent agréablement la séance UV.
Régler la minuterie. Refermer la partie haute. Durée : de 5 à 20 minutes. Le temps d'exposition dépend : - du phototype : une peau claire s'expose moins longtemps qu'une peau foncée ; - de la puissance de l'appareil : plus l'appareil est puissant, plus la séance est courte ; - du type de rayonnement UV produit : les UVA haute pression donnent un résultat plus rapide ; - du nombre et de la durée des séances déjà réalisées : le temps d'exposition progressif est consigné dans le carnet de bronzage personnel.	REMISE EN ETAT
	Jeter la protection plastique. Désinfecter le plexiglas
	ENTRETIEN
	Dépoussiérer les tubes , les filtres et les ventilateurs régulièrement. Changer les lampes régulièrement (environ toutes les 400 heures). Un contrôle technique portant sur la conformité électrique, la conformité des émissions, l'hygiène et la sécurité des installations est obligatoire tous les 2 ans.

nom :

prénom :

date :

ACTIVITE 3 : A l'aide du document 4, répondre aux questions ci-dessous.

1- Citer la durée maximale d'une séance UV.

20 minutes

2- Indiquer pourquoi la durée d'une séance UV varie.

La durée d'une séance varie en fonction :

- du phototype
- de la puissance de l'appareil
- du type de rayonnement UV
- du nombre et de la durée des séances déjà réalisées

3- Enoncer quels produits appliquer sur la peau avant une séance UV.

Il ne faut appliquer aucun produit avant une séance UV.

nom :

prénom :

date :